

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 58/2021

Demande de crédit supplémentaire au budget 2020

Présidence : Jean-Paul Bruand

Membres : Liliane Annen, Jean-Dominique Decotignie, Alessandro Fabbri, Lauris Loat

Préambule

Conformément aux règlements (Règlement sur la comptabilité des communes - RCom, art. 10&11 et préavis 01/2016B), tout dépassement de budget de CHF 30'000 et plus doit faire l'objet d'un préavis examiné par la commission des finances. C'est l'objet du présent rapport.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 12 mai 2021 dans la salle des conférences du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Christian Franco, boursier communal

Lors de cette séance, la commission a posé un certain nombre de questions qui ont toutes reçu une réponse immédiate.

Les grandes lignes du rapport et la conclusion de la commission ont été discutés lors de la séance du 17 mai 2021. La finalisation du rapport s'est faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic et le boursier pour les renseignements fournis.

La demande porte sur un dépassement budgétaire aux comptes 2020 sur le poste 522.3141 (Entretien des bâtiments). Un budget initial de CHF 75'000 était prévu. La dépense totale portée aux comptes est finalement de CHF 117'054.20. Ce dépassement de CHF 42'054.20 est justifié en partie par des travaux d'assainissement de l'appartement de fonction situé à DLV3 et pour le surplus aux nettoyages supplémentaires engendrés par la crise sanitaire.

Concernant ces derniers, le coût essentiel provient de la désinfection (CHF 19'161.05). Le coût peut paraître élevé mais il concerne l'ensemble des bâtiments et il faut se rappeler que les consignes après la première vague étaient de nettoyer les locaux plusieurs fois par jour.

Aujourd'hui, la désinfection est effectuée par les élèves durant la journée et une équipe de nettoyeurs en fin de journée.

Pour ce qui est du logement de fonction, le problème a été notifié par le nouveau locataire lors du changement d'occupant (fin 2017). Il semblerait que les anciens occupants se plaignaient de la présence de taches noires mais en attribuaient la cause aux suies de la cheminée du chauffage de DLV. Il a donc fallu un certain temps avant que la cause réelle soit identifiée d'où les travaux tardifs. L'assainissement des moisissures a coûté CHF 7'862.10 soit CHF 4'954.20 pour la peinture et CHF 2'907.90 pour le traitement des spores. Le montant paraît élevé mais est justifié si l'on considère que plusieurs pièces ont été traitées. Le reste de la dépense concerne l'assèchement des zones touchées. La facture fait mention de 3 déshumidificateurs ayant fonctionné respectivement 42, 33 et 13 jours ce qui semble justifié vu la durée pendant laquelle les infiltrations ont pu se produire (plusieurs années). Par contre, la réparation des défauts reste à faire ce qui semble étrange à la commission. Il nous semble que la réparation aurait dû précéder l'assainissement. De manière générale, la commission est de l'avis que de tels problèmes devraient être détectés plus rapidement en exerçant une surveillance active du parc immobilier de la part des services de la Commune. Si cela est nécessaire, une formation adéquate doit être dispensée.

Conclusions

Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2020 pour un montant de 42'054.20 frs
- de décharger la Commission des finances de son mandat

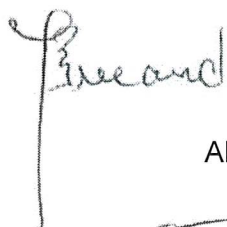
Cheseaux-sur-Lausanne, le 20 mai 2021

Commission des finances :

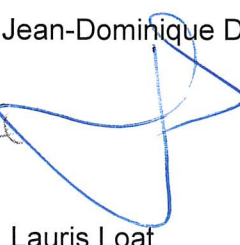
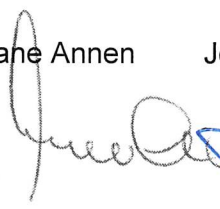
Jean-Paul Bruand, président

Liliane Annen

Jean-Dominique Decotignie, rapporteur



Alessandro Fabbri



Lauris Loat

